

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

.....
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail-Justice-Solidarité

191,
DECRET D/2020/...../PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES PARCS INDUSTRIELLES
(AGESPI)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de
l'Administration Publique ;

VU le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant Structure du
Gouvernement, tel que modifié à ce jour ;

VU le Décret D/2018/167/PRG/SGG du 16 août 2018, portant Attributions et
Organisation du Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises ;

VU le Décret D/2020/099/PRG/SGG du 29 mai 2020, portant Statut de l'Agence
d'Aménagement et de Gestion des Parcs Industriels de Guinée ;

VU le Décret D/2020/122/PRG/SGG du 19 juin 2020, portant Réaménagement du
Gouvernement ;

VU l'Arrêté A/2020/2354/MIPME/CAB/SGG du 13 août 2020, portant rectificatif de
l'Arrêté A/2020/2170/MIPME/CAB/SGG du 22 juillet 2020, portant nomination des
membres du Conseil d'Administration de l'Agence d'Aménagement et de Gestion
des Parcs Industriels de Guinée (AGESPI) ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Agence d'Aménagement et
de Gestion des Parcs Industriels de Guinée (AGESPI), **Monsieur Mohamed Lamine
Doubbouya**, Ministre Conseiller à la Présidence de la République.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et
publié au Journal Officiel de la République.

14 AOÛT 2020
Conakry, le 2020


Professeur ALPHA CONDE